

ACTUALITES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTAIRES - 2018
SEMAINE 13 et 14

Chers collègues,

L'OMEDIT ARA vous informe des publications suivantes :

1/ACTUALITE REGLEMENTAIRE

DATE	type texte	n° texte
06/04/2018	Arrêté	SSAS1809321A SSAS1809322A
Titre	Radiation des codes 312455 ; 3135798 ; 3135798 la liste LPPR et de la Liste en sus. Il s'agit des codes attribués aux Endoprothèses aortiques, ENDOLOGIX, POWERLINK, (monocorps bifurqué aortobifémoral ; extension aortique. extension iliaque.)	
Résumé	Les codes précédents ont été radiés de la liste LPPR et de la liste en sus car ils ne sont plus commercialisés.	

2/SUIVI DE LA LISTE EN SUS

- [Nouvelle inscription liste en sus](#)

Pas de nouveauté

Si vous souhaitez avoir plus de détail, vous pouvez retrouver les arrêtés sur Légifrance, par le numéro NOR à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do>

Références avant 1990 - Texte intégral depuis 1990



Nature du texte

Numéro du texte Ex: 58-776 ou 2001-1066

NOR Ex: ECOX9800017L

Date de signature Jour Mois Année Ex: 2018

Date de publication Jour Mois Année Ex: 2018

3/ACTUALITES SCIENTIFIQUES

Dates	type texte	THEME	RESUME
28/03/2018	Dépêche APM	CANCEROLOGIE	<p>ATU de cohorte pour l'anticancéreux durvalumab en Onco Pneumo :</p> <p>Le durvalumab (Imfinzi* est une nouvelle ATUc de cohorte appartenant à la famille des anti-PD-L1, commercialisée par AstraZeneca. Elle est indiquée dans le "traitement des patients adultes atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules [NAPC], stade III non opérable, ECOG 0 ou 1, dont la maladie n'a pas progressé après chimio-radiothérapie concomitante à base de platine". Le début de l'ATU est prévue par le laboratoire, le 26 mars 2018.</p>
Liens utiles	http://ansm.sante.fr/Activites/Autorisations-temporaires-d-utilisation-ATU/PUT-Specialites-soumises-a-un-protocole-d-utilisation-therapeutique/Liste-des-specialites-soumises-a-un-protocole-d-utilisation-therapeutique/DURVALUMAB-50-mg-mL-solution-a-diluer-pour-perfusion		
28/03/2018	Dépêche APM	CANCEROLOGIE	<p>Myélome multiple: l'ASMR de Kyprolis® (carfilzomib) passe de IV à III</p> <p>La commission de la transparence (CT) a relevé de mineure (IV) à modérée (III) l'amélioration du service médical rendu (ASMR) du traitement du myélome multiple Kyprolis* (carfilzomib, Amgen) en association avec le lénalidomide (Revlimid*, Celgene) et la dexaméthasone, dans un avis mis en ligne mi-mars.</p> <p>Le Kyprolis® a obtenu une indication en trithérapie en deuxième ligne dans le myélome multiple en novembre 2015. Dans un avis rendu en mai 2016, la CT avait estimé que le médicament présentait un service médical rendu (SMR) important et une ASMR IV. La CT considère le médicament comme un traitement de deuxième ligne chez les patients en rechute. "A ce jour, Kyprolis* en association (bi- ou trithérapie) est le seul à avoir démontré un gain de survie globale (par rapport aux associations de deuxième ligne bortézomib + dexaméthasone et lénalidomide + dexaméthasone. Le choix entre l'instauration des deux schémas posologiques repose notamment sur la prise en compte des résultats en survie globale mis au regard de la toxicité cardiaque", indique-t-elle.</p>
Liens utiles	https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2830613/fr/kyprolis		

En vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Dr Luc FORONI

Dr Karine VAYRON

Dr Guillaume ROUSSET

OMEDIT Auvergne Rhône-Alpes

04 27 86 57 65

ars-ara-omedit@ars.sante.fr

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi - CS93383 - 69418 Lyon cedex 03